



Lyon, le 27 septembre 2016

# LES ÉCHOS CFDT

## CAP du 20 & 26 septembre 2016

### **Les élus CAP sont consultés pour avis. L'Administration décide.**

Pour les 3 CAP, des demandes de disponibilité, de détachement et d'intégration ont été présentées et ont toutes été adoptées à la majorité.

#### **1 - CAP B**

• **Promotion interne au grade rédacteur** : un agent promu suite à mobilité : **dossier adopté, seule la CGC s'est abstenue**.

• **Avancement de grade**, seule la filière sociale a été examinée, la filière technique annoncée en juin puis en septembre est décalée en octobre, et il n'y a pas d'avancement de grade pour la filière administrative faute d'examen cette année.

- Assistant socio-éducatif principal :

122 agents remplissent les conditions, le ratio proposé par délibération du 27 juin 2016 est de 40 %, l'administration propose de nommer 49 agents.

**La CFDT** et les autres représentants du personnel demandent l'ajout de 2 agents sur la liste des promus. Ils sont nommés mais l'administration refusant d'aller au-delà de 49 promus enlève 2 autres agents de la liste initiale.

Le système retenu par l'administration cette année pour l'avancement de grade a été le mélange d'un classement aux points (40 pour l'accès au grade par concours et 1 par année d'ancienneté) et d'une priorisation demandée à chaque manager sur son territoire. Il a été retenu par l'administration de promouvoir environ 40% des agents remplissant les critères sur chaque territoire.

- Moniteur éducateur et intervenant familial principal :

100 % des personnes remplissant les conditions ont été promues. **Dossier adopté à l'unanimité**.

• **Trois contestations d'évaluation sont présentées** :

- la 1ère est un dossier ajourné et représenté à cette CAP : **dossier adopté**.
- la 2<sup>ème</sup> a été vivement défendue par les représentants du personnel, l'administration a proposé un maintien de la grille d'évaluation avec un ajout d'objectif. Les représentants du personnel ont **voté contre**.
- la 3ème a été ajournée suite à l'intervention de la **CFDT** relayée par les autres membres de la CAP et une élue politique. Le président de la CAP doit recevoir l'agent puis son manager, le dossier sera représenté en CAP d'octobre.

• **Un refus sur le choix du jour du temps partiel de droit** pour éléver un enfant de moins de trois ans en raison de nécessité de service,

## Section CFDT Interco Métropole de Lyon

La **CFDT** a réagi vivement sur ce dossier car les nécessités de services ne sont pas justifiées. Accord par la CAP sur le jour de temps partiel de droit pour 3 mois, la situation sera revue en CAP de décembre 2016.

### 2 - CAP A

- **Un refus de temps partiel d'un adjoint au responsable de service :**

Débats soutenus entre les syndicats et l'Administration.

**Vote : contre le refus : 7 voix (dont CFDT), Pour le refus : 6 voix.** Le Président de la CAP fera connaître ultérieurement aux membres de la CAP la décision définitive.

- **Promotion interne au grade d'ingénieur :**

Un agent promu en interne à son service. Ce dossier a relancé le débat. Il s'agit ici d'un poste qui requiert une expertise justifiant cette promotion en interne du service. **Dossier adopté.**

- **Un dossier de contestation d'évaluation :**

Ce dossier a été représenté après que le Président de la CAP ait reçu l'agent et le chef de service. Ce dossier a été vivement défendu par les représentants du personnel. Cet agent risquant d'être en souffrance professionnelle, la DRH va le rencontrer pour trouver des solutions avec une proposition de changement de service. L'administration a proposé un maintien de la grille d'évaluation accompagné de l'ensemble des pièces fournies par l'agent afin de garantir une certaine équité dans son dossier.

### 3 - CAP C :

La CAP C a été reportée au lundi 26 septembre.

- **Deux contestations d'évaluation ont été présentées :**

- La 1ère était un recours suite à une coche défavorable d'avancement de grade, quelques incohérences entre l'évaluation et le rapport qui ont été rendus au Président de la CAP. **Vote : Pour** le recours **4 voix** (dont **CFDT**), **Contre** le recours **3 voix** administration et **Abstention 1 voix** administration.

- La 2ème a été ajournée pour informations complémentaires.

• **Un refus du jour de temps partiel pour raison de nécessité de service.** La **CFDT** a réagi vivement à ce dossier car les nécessités de services ne sont pas justifiées. Il y a un vrai problème de fond avec l'attribution des temps partiel. L'administration admet qu'il va falloir redéfinir les règles et la méthode.

La **CFDT demande à ce que les dossiers soit plus précis lorsque ceux-ci arrive en CAP** (il serait utile d'avoir l'information en miroir sur tous les temps partiels du territoire concerné ainsi que les raisons d'attribution). Ils sont attribués de manière arbitraire, c'est presque : 1er arrivé, 1er servi ! la Métropole n'est-elle pas exemplaire ?

- **Détachement pour inaptitude physique :**

Un agent fait l'objet d'un reclassement qui ne met pas en cause le déroulement de sa carrière. Dossier adopté à l'unanimité **selon les vœux de l'agent.**

- **Prorogation de stage :**

Un agent est renouvelé pour 6 mois de stage supplémentaire avec un point d'étape dans 3 mois aux élus de la CAP.

**Les prochaines CAP sont prévues le mardi 18 octobre 2016 où seront examinées les avancements et promotions.**